

Reçu en Préfecture le 22/03/17
Affiché le : 22/03/17
N°085-248500589-20170321-14_21032017_DC-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL
D'AGGLOMERATION

SÉANCE DU 21 MARS 2017

Sous la Présidence de Monsieur Luc Bouard

Présents : 37

Monsieur Luc Bouard, Monsieur Luc Guyau, Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Philippe Darniche, Monsieur Jean-Louis Batiot, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Laurent Favreau, Monsieur Gérard Rivoisy, Monsieur Yannick David, Monsieur Jacques Peroys, Madame Anne-Sophie Fagot, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Jean-Marie Chamard, Madame Marlène Guillemand, Monsieur Jean-Marie Chabot, Monsieur Bruno Dreillard, Madame Sylvie Durand, Madame Bernadette Barré-Idier, Monsieur Jany Guéret, Monsieur Philippe Gaboriau, Madame Catherine Laville, Madame Cécile Dreure, Madame Isabelle Hérisset, Monsieur David Bély, Madame Nathalie Brunaud-Seguïn, Monsieur Bernard Quenault, Madame Geneviève Poirier-Coutansais, Monsieur Patrick Durand, Monsieur Pierre Régnauld, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Anita Charrieau, Monsieur Guy Batiot, Madame Mireille Piveteau, Monsieur Jacky Godard, Madame Stéphanie Martineau, Monsieur Pierre Cassard

Absent(s) donnant pouvoir : 9

Monsieur Philippe Porté à Monsieur Bernard Quenault, Madame Christine Rambaud-Bossard à Monsieur Yannick David, Monsieur Jacques Besseau à Monsieur Patrick Durand, Madame Nathalie Gosselin à Madame Nathalie Brunaud-Seguïn, Monsieur Sébastien Allain à Monsieur Luc Bouard, Monsieur Franck Pothier à Monsieur Luc Guyau, Monsieur Dominique Guillet à Monsieur Malik Abdallah, Madame Laurence De Ena à Madame Geneviève Poirier-Coutansais, Madame Patricia Lejeune à Madame Anne Aubin-Sicard.

Secrétaire de séance : Jean-Marie Chamard

Adopté à l'unanimité

46 voix pour

14

**PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES «LA FOLIE NORD» - COMPTE
RENDU FINANCIER DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT**

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de La Chaize-le-Vicomte a confié, par délibération du 10 mars 2010, la réalisation du Parc d'Activités Economiques « La Folie Nord » à Vendée Expansion, dans le cadre d'une concession d'aménagement. La concession a été transférée à La Roche-sur-Yon Agglomération par délibération du 21 septembre 2010. Le terme de la concession est prévu le 19 mars 2018.

Par décision du bureau de La Roche-sur-Yon Agglomération du 12 juillet 2011, le prix de vente des terrains a été révisé de 14 € HT/m² à 21 € HT/m². Compte tenu de l'évolution de l'indice de révision TP01 applicable au 1^{er} juillet de chaque année, le prix de vente au 1^{er} juillet 2016 est fixé à 21,36 € HT/m².

La situation au 31 décembre 2016

Superficie totale	Superficie hors concession (M Ravon)	Superficie cessible	Montant des travaux et charges		Superficie vendue en 2016	Montant des cessions en 2016	Montant réel des cessions en cumulé
			Réalisés	Restant à réaliser			cumulé
24 333 m ²	1 644 m ²	22 082 m ²	254 000 €	91 000 €	0	0	274 929 €

Le Parc d'Activités Economiques « La Folie Nord » à La Chaize-le-Vicomte est d'une surface totale de 24 333 m², pour une surface cessible prévisionnelle de 22 082 m², comprenant un terrain privé hors concession. Au 31 décembre 2016, restent disponibles, deux îlots non-mitoyens de 5 596 m² et 3 000 m². La surface restant disponible représente encore près de 39 % de la surface cessible. Depuis 2011, 3 entreprises se sont installées sur un total foncier de 13 484 m². Il n'y a eu aucune acquisition en 2016.

Le budget des dépenses est aujourd'hui connu et ne présente pas de dérapage par rapport au bilan prévisionnel. A l'issue de la convention, le montant total des travaux et charges est estimé à 345 000 € HT, dont 254 000 € déjà réalisés et un restant à réaliser d'un montant de 91 000 € HT (dont 53 000 € en travaux).

Le solde prévisionnel pourrait être de 113 000 € (arrondis) pour une recette totale estimée de 459 000 € (arrondis).

Il n'y a pas plus d'emprunt en cours et aucune participation n'a été versée par les collectivités sur les comptes de cette opération.

Les perspectives de commercialisation 2017 :

Les perspectives de commercialisation 2017 se portent sur un terrain de 2 935 m², pour un montant de 63 000 € HT environ. La concrétisation de cette vente permettrait de financer les travaux de finitions du lotissement.

DELIBERATION

Avis favorable du Bureau le 14/03/17

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

Vu l'arrêté 5.11 de la Loi n° 83.597 du 7 juillet 1983,
 Vu l'Article L 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'Article L 30065 du Code de l'Urbanisme,
 Vu la convention de concession,
 Vu le compte-rendu à la collectivité locale produit par Vendée Expansion,
 Vu le budget 2017,

APPROUVE le compte-rendu financier 2016 élaboré à la date du 30 septembre 2016,

APPROUVE les bilans et le plan de financement prévisionnels actualisés par Vendée Expansion sur la base de la balance comptable du 30 septembre 2016,

AUTORISE Monsieur le Président ou un Vice- Président, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT**



Luc Bouard